

2013/5563 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros à l'Association ARIS - Centre LGBTI sise 19 rue des Capucins à Lyon 1er (Direction du Développement Territorial) (BMO du 10/06/2013, p. 1304)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette subvention de 15.000 € pour Aris LGBTI, Lesbien-Gay-Bi-Intersexué, nous interpelle sur sa finalité. Il est question dans cette délibération, à l'appui de la demande de subvention, d'améliorer la visibilité de l'association. Or, on sait que LGBTI se positionne ouvertement pour la PMA, procréation médicalement assistée. Elle en a même fait sa première revendication lors du défilé de la Gay Pride. La soutenir, c'est donc soutenir la PMA. Nous pensons inconcevable que la Ville subventionne une association qui porte aujourd'hui cette revendication sur la place publique.

Lors des débats sur le mariage pour tous, face aux polémiques, aux clivages, aux enjeux éthiques, l'étude de l'ouverture à la PMA a été repoussée. Cette question devrait être traitée lors de l'examen d'un futur texte sur la famille en fin d'année. D'ailleurs notre Président, François Hollande, a décidé de s'en remettre au Comité consultatif national d'éthique avant de trancher cette question. Pourquoi, dès lors, la Ville de Lyon devrait-elle s'engager aussi loin avec cette subvention ?

Vous-même Monsieur le Maire, en octobre 2012 sur RTL, vous aviez exprimé des réserves et dit vouloir « éviter de faire en France ce qu'on connaît aux Etats-Unis et en Californie par exemple, c'est-à-dire d'avoir une industrie de portage d'enfants pour autrui ». Vous avez raison, la marchandisation doit épargner l'intégrité physique de l'être humain. Tout ne peut pas se vendre et s'acheter, il faut des limites. C'est un enjeu majeur de civilisation.

Par ailleurs, 15.000 € de plus, n'est-ce pas trop ? La Ville a déjà voté près de 15.000 € de subvention pour les gays et lesbiennes depuis le début de l'année. Veillons à ce que ces subventions soient exclusivement employées à la lutte contre la lesbophobie, le sexisme, et l'homophobie. Le Code pénal condamne aussi des actes et attitudes discriminatoires dans ces domaines.

Nous dénonçons une subvention excessive, politique et clientéliste.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport concernant une subvention de fonctionnement à l'association Aris Centre LGBTI me donne l'occasion de revenir sur la 18^e Marche des Fiertés qui a eu lieu le 15 juin et que vous avez choisie de financer. Cette Marche des Fiertés avait pour slogan « la PMA pour toutes ». Ce slogan figurait également sur la page de garde du livret de la quinzaine des cultures LGBT et à côté du logo de la Ville de Lyon.

Je suis d'accord pour lutter contre l'homophobie bien entendu, mais je ne peux accepter que la Ville de Lyon finance une manifestation et un livret qui font la propagande de la PMA. C'est d'autant plus étonnant que vous-même, Monsieur le Maire, avez proclamé, comme d'autres socialistes, qu'il fallait s'arrêter là et ne pas aller jusqu'à la PMA. Les Lyonnais à qui vous demandez aujourd'hui de financer cette manifestation sont nombreux à avoir montré, et à montrer encore, leur désaccord pour une loi qui constitue un engrenage irrépressible vers un bouleversement de la filiation.

Le Gouvernement, nonobstant les urgences d'ordre économique et social d'un pays en grave difficulté, a voulu faire passer cette loi en force. Pour cela, il a adopté des comportements qui ne sont pas ceux d'une démocratie : désinformation, instrumentalisation de la lutte contre l'homophobie et violences policières. Il se trouve maintenant comme sur un toboggan et dans une spirale incontrôlable que certains utiliseront pour arriver à leurs fins : la PMA et la GPA.

A Lyon comme en France, il y a ceux qui disent non et ceux qui n'en pensent pas moins, il y a la France qui manifeste et la France du silence. Cette France du silence traverse les sensibilités politiques, elle est plus importante que vous ne pensez. Avec eux, je redis ma ferme opposition au fait que la Ville de Lyon finance une manifestation qui fait la promotion de la procréation médicalement assistée. Même si je suis absolument favorable à la lutte contre l'homophobie, à titre symbolique je voterai contre ce dossier.

M. LE MAIRE : Chers collègues, on peut avoir un certain nombre de position, moi je répète ici ce que j'ai toujours dit. La Ville ne finance pas que les associations avec qui elle est d'accord idéologiquement parce que si on ne subventionnait que celles et ceux qui sont de l'avis de la municipalité, à mon avis on n'en financerait pas beaucoup, en tout cas on en financerait peut-être moins.

Et nous, nous finançons pour les actions. Et si vous regardez par rapport à ce que nous avons fait dans les années passées, il n'y a pas eu d'augmentation cette année ; et puis après, vous avez ici sur les sujets de

société, des femmes et des hommes sur les bancs de cette assemblée qui sont libres et qui se forgent chacun leur jugement.

Comment ne pas voir que ces questions, évidemment, divisent profondément notre société ? Comment ne pas voir que sur ce malaise, ces difficultés, ce qu'on a dit tout à l'heure -c'était l'intervention de M. Geourjon, en début de séance-, un certain nombre d'extrémismes sont en train de se greffer. Ce qu'il faut essayer de faire, c'est de rassembler notre société, pas de la diviser : en tout cas, moi, c'est ce que j'essaie de faire pour la Ville de Lyon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mmes de Lavernée, d'Anglejan et le Groupe Lyon Divers Droite ont voté contre. Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés, s'est abstenu.)
(Adopté.)